

Le SCARA dénonce une politique actionnariale de l'Etat qui met en péril les emplois des compagnies aériennes françaises

Paris, le 10 septembre 2013 – **Les excellents résultats financiers d'Aéroport de Paris, obtenus grâce à une augmentation continue des redevances aéroportuaires, confirment une politique actionnariale de l'Etat, menée aux dépens des compagnies aériennes françaises.**

En pleine crise du transport aérien français, Aéroports de Paris annonce des résultats en hausse avec une progression de son chiffre d'affaires de 6,2% et une progression de son revenu opérationnel (EBITDA) de 4,1% à 487 millions d'euros.

Cette situation financière florissante contraste avec les difficultés économiques que connaissent les compagnies aériennes françaises.

Ce contraste résulte de la situation de monopole dont bénéficie ADP et de la gestion des contrats de régulation économique (CRE). Ces contrats, négociés avec l'Etat, permettent de pratiquer de fortes augmentations des redevances et de garantir chaque année aux actionnaires des aéroports, et notamment à l'Agence des Participations de l'Etat (APE) des dividendes importants. Tandis qu'ADP versait à l'APE 122 millions d'euros au titre de l'exercice 2012, les redevances aéroportuaires augmentaient de 3% soit environ deux fois l'inflation, au détriment des compagnies aériennes et de leurs clients.

L'Etat, actionnaire principal d'Aéroports de Paris, privilégie le revenu de ses actions à la préservation des intérêts des compagnies aériennes françaises et donc de l'emploi.

Le SCARA, qui intervient régulièrement auprès des Ministères concernés pour proposer des solutions visant à rétablir la compétitivité des compagnies aériennes et à sauvegarder leurs emplois, a notamment déjà demandé :

- l'adoption d'une politique de versement des dividendes adaptée à la période de crise que traverse le transport aérien français,
- la révision du fonctionnement des contrats de régulation économiques (CRE), qui pénalisent les compagnies aériennes,
- le gel des redevances aéroportuaires dont chaque augmentation annuelle grève davantage les comptes des compagnies aériennes.

A propos du SCARA : Le Syndicat des Compagnies Aériennes Autonomes, qui regroupe 16 compagnies aériennes françaises, une école de formation aux métiers de l'aérien et une entreprise de services et solutions pour les compagnies aériennes, représente 7 300 emplois directs et 2,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel.

www.scara-aviation.com

@scara_aero